



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE - Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 JUIN 2016

Convocations du 15 JUIN 2016

➤ **Présents tous les conseillers**

Secrétaire : M. Alexandre ROMAIN

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de plusieurs modifications dans l'ordre du jour :

Les délibérations suivantes sont ajoutées :

- Demande de Subvention pour la réserve parlementaire
- Demande de subvention auprès de la DETR
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental

1. **DELIBERATION : Location appartement**

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'information mise sur le site internet de la commune, une personne a déposé un dossier pour la location de l'appartement situé dans le bâtiment de la mairie 1bis rue des Ecoles.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à établir et signer le bail d'une durée d'un an renouvelable tacitement.

2. **DELIBERATION : Renouvellement bail ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)**

Madame Le maire expose au Conseil Municipal que le terme de la convention, est fixé au 31 août 2016. A l'unanimité, Madame Le maire est autorisée à établir une nouvelle convention, pour une période identique (6 ans). Le montant de la redevance annuelle s'élève à 140 Euro, payable le 1^{er} septembre de chaque année.

3. **DELIBERATION : INDEMNITE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Suite aux informations reçues de la sous-préfecture et après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à verser cette indemnité s'élevant à 119,55 Euro, à compter de 2016.

4. **DELIBERATION : COTISATION EXCEPTIONNELLE ASA (Association Syndicale libre d'Aménagement)**

Madame Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le montant de la cotisation ordinaire s'élève à 16,00 Euro/ha et que des travaux doivent être entrepris pour la réfection des chemins desservant les parcelles boisées. Le secteur concerné est celui de l'ASA Initiale.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de cette cotisation exceptionnelle de 44,00 Euro/ha qui s'ajoute à la cotisation ordinaire de 16,00 Euro soit au total un montant de 60,00 Euro/ha pour l'année 2016.

5. DELIBERATION : SUBVENTION PARLEMENTAIRE

Madame Le Maire expose que la commune peut bénéficier d'une aide financière parlementaire pour un de nos projets. Le délai impartit est très court. La décision se reporte sur la rénovation /sauvegarde et l'accessibilité de l'église.

Trois points se dégagent : La porte doit être rénovée (remplacer les parties abimées, refaire la peinture de la même couleur et pose d'une serrure), remplacer les abat-sons, protéger la façade ouest du clocher avec des plaques de zinc-quartz. L'accessibilité doit être approfondie.

Le Conseil Municipal accepte ce projet à l'unanimité. Une abstention est formulée sur le choix du revêtement du clocher.

Ce dernier autorise également à Madame Le Maire de demander les subventions auprès de la DETR, du Conseil Départemental et auprès de la réserve parlementaire.

6. DELIBERATION : MOTION CONTRE LA HAUSSE DE LA TAXE LOCALE SUR LES CARTES GRISES

Le nouveau Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a voté une hausse de cette taxe de 41.60 %. Lors de la campagne des élections régionales, il a été annoncé que : «la taxe locale sur les cartes grises (...) nécessitera une harmonisation progressive pendant la durée du mandat, avec le souci de modérer l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages. ». Considérant que cette augmentation va à l'encontre de l'esprit de la loi sur la fusion des régions, visant à rationaliser les dépenses.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire part de sa désapprobation du choix d'augmenter de 41,66 % le taux de la taxe locale sur les cartes grises et demande instamment au Conseil Régional de revenir sur sa décision du 29 avril 2016 lors du vote du budget.

7. DELIBERATION : POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la titularisation du poste de secrétariat. Madame Le Maire informe les membres que cette titularisation permettrait à tous les agents d'être titulaires. Elle assurerait également à la secrétaire son poste, lui permettrait une évolution de carrière plus rapide et un statut identique entre les deux mairies. Le coût resterait identique pour la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal refuse la proposition de Madame le Maire.

Le Conseil demande que cette proposition soit revue à la date anniversaire du contrat soit en mai 2017.

8. VENTE DE BOIS – ONF

Madame le Maire informe qu'une vente a eu lieu pour la somme de 275€

9. DIVERS

- Après études de plusieurs offres, 15 chaises pour la salle de réunion du Conseil seront acquises au prix de 150.00 Euro/l'unité.
- Une rencontre, constructive et suivie d'effets, a eu lieu avec Monsieur Eric Vermot concernant le stockage de matériaux inertes sur la commune. Deux panneaux danger « camion » ont été installés. De nouvelles barrières limitent l'accès à cette plateforme. Divers documents ont été demandés afin d'assurer un suivi en mairie.
- Pendant les vacances d'été, la petite salle des fêtes sera repeinte et de petits aménagements seront réalisés.

INFO :

Fermé pour
congé annuel

Le secrétariat de mairie sera fermé mercredi 27 juillet et du 1^{er} août jusqu'au 15 août inclus. Il sera possible de prendre rendez-vous ou solliciter l'intervention d'un représentant de la mairie en cas d'urgence.

Les élections Présidentielles auront lieu le 23 avril 2017 – 1^{er} tour et le 07 mai 2017 – 2^{ème} tour



CONTROLE ADMINISTRATION CADASTRALE :

Ce contrôle sera assuré par Madame Bonvalot à partir du 04.07.2016 jusqu'au 30.09.2016. Selon les textes légaux, elle est habilitée à pénétrer sur les parcelles privatives mais pas à l'intérieur des maisons.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement de la population sur la commune aura lieu au début d'année 2017

